

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(en application des articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)**

Formation inter-entreprises à distance

Prix : 462 €HT/personne

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LE FORMATEUR

EVOLUTIS

La Guérais

22490 PLOUER SUR RANCE

EVOLUTIS : Siret N° 483 948 964 00026 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 22 08355 22 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Nos actions de formation sont éligibles à la formation continue et au DIF.

ET LE CLIENT

Nom de l'entreprise Adresse :

CP : Ville..... Forme juridique : N° SIRET :

Nom et fonction de la personne en charge du dossier.....

Tél..... adresse mail :

IL A ETE CONCLU LA CONVENTION SUIVANTE :

ARTICLE 1 : description

EVOLUTIS organise l'action de formation suivante :

Titre : Comment gérer son temps et ses priorités pour lutter contre le stress

Durée : 7 heures (2 sessions de 3h30 chacune)

Dates :

Session mai

28 mai 2020 de 9h à 12h30

29 mai 2020 de 9h à 12h30

Session juin

25 juin 2020 de 9h à 12h30

26 juin 2020 de 9h à 12h30

Lieu : formation à distance

Le client confirme l'inscription des participants ci-dessous et l'acceptation des conditions générales de vente.

	Cochez la case de votre choix	
<i>Participants</i>	<i>28 et 29 Mai 2020 convention et accord de prise en charge ou règlement à retourner au plus tard le 21 mai</i>	<i>25 et 26 juin 2020 convention et accord de prise en charge ou règlement à retourner au plus tard le 18 juin</i>
<i>Nom :Prénom : Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)</i>		
<i>Nom :Prénom : Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)</i>		
<i>Nom :Prénom : Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)</i>		
<i>Nom :Prénom : Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)</i>		

Total HT =
TVA 20% =
Soit un total TTC =

Fait à
Le

Pour (nom de votre entreprise)
.....
Nom, prénom
.....
Fonction.....
Signature et cachet commercial

Pour EVOLUTIS

Didier Guérinel
Gérant
Signature et cachet commercial



Conseil et Formation en management
et développement commercial

La Guérais - 22490 PLOUER SUR RANCE
Tél : 02 96 86 98 23

SIRET 483 948 964 00026 - TVA intracommunautaire : FR 83 483 948 964
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 22 08355 22
SARL au capital de 24500 €

LA GUERAIIS – 22490 PLOUER SUR RANCE
Tél : 02 96 86 98 23
www.evolutis-formation.fr

SARL au capital de 24 500 €
Siret N° 483 948 964 00026

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 22 08355 22 auprès du Préfet de Région de Bretagne

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

Avec subrogation de paiement

- ◆ Pour valider l'inscription, la convention, dûment tamponnée et signée, doit être retournée à EVOLUTIS par voie électronique au plus tard pour la date mentionnée dans le tableau figurant page 2 de la convention à contact@evolutis-formation.fr accompagnée de l'accord de prise en charge.

Sans subrogation de paiement

- ◆ La convention dûment complétée et signée accompagnée du règlement doit être retournée à EVOLUTIS au plus tard pour la date mentionnée dans le tableau figurant page 2 de la convention
- ◆ Une semaine après le stage, EVOLUTIS fait parvenir par courrier électronique à la personne en charge du dossier la facture acquittée

Avec ou sans subrogation de paiement

- ◆ Pour les formations à distance, EVOLUTIS adresse par courrier électronique, à chaque participant, un lien et un identifiant de connexion 48h avant le début du stage

Prix

- ◆ Prix : 462 €HT par personne ; TVA : 20% en sus
- ◆ Le prix comprend : les frais de préparation, le matériel, les documents pour les stagiaires, les mémos de fin de stage ainsi que les frais de location de salle
Il ne comprend pas : les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des participants.
- ◆ Pour les formations à distance, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du client et sont à sa charge.

Conditions de règlement

Avec subrogation de paiement

- ◆ La facture sera adressée et réglée par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auquel est rattaché le client.
- ◆ En cas de rejet de la facture par l'OPCO, le client sera redevable de la totalité de la somme dûe.
- ◆ De même, en cas de paiement partiel par l'OPCO, le client serait redevable du solde restant dû à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

- ◆ Le règlement doit être adressé par chèque établi à l'ordre de EVOLUTIS à EVOLUTIS – La Guérais – 22490 PLOUER-SUR-RANCE.
- ◆ Le règlement doit obligatoirement nous parvenir à l'appui de votre convention pour que celle-ci soit prise en compte. Il vous appartient de valider avec votre OPCO l'imputabilité de votre formation.

Annulation / Dédit

Avec subrogation de paiement

- ◆ La convention signée et accompagnée de l'accord de prise en charge vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

- ◆ La convention signée vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Avec ou sans subrogation de paiement

- ◆ Si aucune personne ne participe à la formation, ou, pour une formation à distance, ne se connecte, le client devra régler la facture. Cette facture spécifique sera émise rappelant que cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L.6331-1 du Code du Travail.
- ◆ Toutefois, en cas d'absence d'une des personnes prévues à la convention, le client aura la possibilité de faire participer à la formation un autre salarié de son choix, sous réserve d'en avertir Evolutis par mail à contact@evolutis-formation.fr au moins 72 heures à l'avance
- ◆ Enfin, en cas d'un nombre insuffisant de participants ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, EVOLUTIS se réserve le droit d'annuler la formation. Evolutis pourra proposer une solution alternative. Dans le cas où le client refuserait cette solution, et dans ce cas seulement, le paiement de la formation ne serait pas dû à Evolutis.

Compétence

- ◆ En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention relèvera du Tribunal administrativement compétent.